



RAPPORT DE TRANSPARENCE 2014



► TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	INTRODUCTION	3
CHAPITRE 2	NOTRE CABINET – STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL	4
CHAPITRE 3	LE RÉSEAU – SES DISPOSITIONS JURIDIQUES ET STRUCTURELLES.....	7
CHAPITRE 4	NOS PRINCIPES DE GOUVERNANCE	10
CHAPITRE 5	NOTRE SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE QUALITÉ.....	11
CHAPITRE 6	LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DE L'IRE	12
CHAPITRE 7	LES ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC QUE NOUS AUDITONS	12
CHAPITRE 8	NOTRE POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE	13
CHAPITRE 9	QUELQUES INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS.....	14
CHAPITRE 10	LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS.....	15

Remarque préliminaire

Les domiciles et adresses e-mail ne sont pas mentionnés eu égard au respect de la vie privée.

Personnes de contact :

Felix FANK
Managing Partner Business Line A&A
felix.fank@bdo.be

Hans WILMOTS
CEO
hans.wilmots@bdo.be



► CHAPITRE 1

Introduction

1. Dans le cadre de l'article 15 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique et de l'article 31, § 2 de l'arrêté royal fixant le règlement d'ordre intérieur de l'IRE, nous avons ci-après rassemblé les informations nécessaires au rapport de transparence.
2. Le présent rapport contient certaines informations relatives à notre cabinet et au réseau dont nous sommes membres. Pour des informations complémentaires, nous renvoyons aux sites www.bdo.be et www.bdointernational.com
3. Tant notre cabinet belge que notre réseau mondial publient chaque année un rapport annuel reprenant notamment les chiffres clés. Ces rapports sont disponibles sur les sites web respectifs.
4. BDO International publie un rapport de transparence, faisant partie du BDO Annual Statement (dernière version 2013) également disponible sur le site web.



► CHAPITRE 2

Notre cabinet – Notre structure juridique

5. BDO Réviseurs d'entreprises est un cabinet de révision inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B 00023.
6. Notre cabinet compte plus de 120 collaborateurs et est actif sur neuf sièges en Belgique dont voici les coordonnées. Ces coordonnées sont disponibles sous l'onglet : www.bdo.be/contact

BDO BRUSSELS (AIRPORT)

The Corporate Village
Da Vincilaan 9, Box E.6
B-1935 Zaventem
T. +32 (0)2 778.01.00
Personne de contact : Gert CLAES

BDO GAND

Axxes Business Park
Guldensporenpark 100 - blok K
B-9820 Merelbeke
T. +32 (0)9 210.54.10
Personne de contact : Veerle CATRY

BDO NAMUR - CHARLEROI

Parc Scientifique Crealys
Rue Camille Hubert 1
B-5032 Les Isnes
T. +32 (0)81 20.87.87
Personne de contact : Philippe BLANCHE

BDO BRUSSELS (CENTRE)

Blue Tower
Louisalaan 326 bus 30
B-1050 Brussel
T. +32 (0)2 640.07.96
Personne de contact : Gert CLAES

BDO LA HULPE

Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid 92
B-1310 La Hulpe
T. +32 (0)2 352.0
Personne de contact : Hugues FRONVILLE

BDO HASSELT

Prins Bisschopssingel 36/3
B-3500 Hasselt
T. +32 (0)11 28.60.60
Personne de contact : Gert MARIS

BDO ANVERS

Uitbreidingstraat 72/1
B-2600 Antwerpen
T. +32 (0)3 230.58.40
Personne de contact : Hennie HERIJGERS

BDO LIÈGE

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice
T. +32 (0)87 69.30.00
Personne de contact : Christophe COLSON

BDO ROULERS

Accent Business Park
Kwadestraat 153/5
B-8800 Roeselare
Personne de contact : Philip VERVAECK

7. Notre cabinet est une société civile ayant adopté la forme de société coopérative à responsabilité limitée.

Il porte le numéro d'entreprise BE 0431.088.289.

La dernière publication aux Annexes du Moniteur Belge date du 5 novembre 2014.

8. Notre cabinet détient une participation de :

- 99,9% dans le cabinet de réviseurs d'entreprises BDO OBV Bedrijfsrevisoren, société civile ayant adopté la forme d'une Société Privée à Responsabilité Limitée, avec numéro d'entreprise 0473.185.89

9. Actionnariat et organes de gestion

a) Répartition du capital

Le capital de notre cabinet s'élève au 1^{er} octobre 2014 à 342.500 EUR représenté par 137 parts sociales détenues en totalité par les réviseurs d'entreprises suivants :

Michel TEFNIN	6
Veerle CATRY	12
Lieven VAN BRUSSEL	12
Hennie HERIJGERS	12
Michel GRIGNARD	6
Koen DE BRABANDER	7
Felix FANK	7
Hans WILMOTS	7
Bert KEGELS	12
André KILESSE	7
Hugues FRONVILLE	6
Johan DE COOMAN	1
Gert CLAES	12
Christophe COLSON	12
Gert MARIS	12
Alexandre STREEL	5
Atrio sàrl (Luxembourg)	1
TOTAL	137

b) Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BDO Réviseurs d'Entreprises se compose des personnes physiques ou morales suivantes :

Les personnes physiques :

1. Veerle Catry
2. Gert Claes
3. Christophe Colson
4. Koen De Brabander
5. Johan De Cooman
6. Felix Fank
7. Hugues Fronville
8. Michel Grignard
9. Hennie Herijgers
10. Bert Kegels
11. André Killesse
12. Gert Maris
13. Alexandre Streel
14. Michel Tefnin
15. Lieven Van Brussel
16. Hans Wilmots

Les personnes morales :

17. H. Herijgers & Co Burg. BVBA dont le représentant permanent est Hennie Herijgers
18. Thuysbaert & C° Bedrijfsrevisor BVBA dont le représentant permanent est Erik Thuysbaert
19. Van Brussel & Co Burg. BVBA dont le représentant permanent est Lieven Van Brussel
20. A&L Consult Burg. BVBA dont le représentant permanent est Luc Annick
21. Servas BVBA dont le représentant permanent est Gert Claes
22. DSD Consult NV dont le représentant permanent est Bruno Dubois
23. B.G.G. Burg. Comm. V. dont le représentant permanent est Bruno Claeys
24. Molenaers Burg. BVBA dont le représentant permanent est Stefan Molenaers
25. la SCRL C.C. Contrôle et Gestion dont le représentant permanent est Christophe Colson
26. la Société Civile Arcadia Consult dont le représentant permanent est Bert Kegels
27. la BVBA Philip Vervaeck dont le représentant permanent est Philip Vervaeck
28. la SCPRL F. Fank & C° dont le représentant permanent est Felix Fank
29. Veerle Catry Burg. Comm. V. dont le représentant permanent est Veerle Catry
30. M. Tefnin & Co Burg. BVBA dont le représentant permanent est Michel Tefnin
31. Gert Maris Bedrijfsrevisor Burg. BVBA dont le représentant permanent est Gert Maris
32. White Consult SPRL dont le représentant permanent est Philippe Blanche
33. Pouseele Bruno Burg. BVBA dont le représentant permanent est Bruno Pouseele
34. Guarana Consult SPRL dont le représentant permanent est Dominique Milis
35. SPRL Antonelli & Co dont le représentant permanent est Cédric Cédric Antonelli
36. David Lenaerts Burg. BVBA dont le représentant permanent est David Lenaerts
37. Burg. Comm. V. Peter Vandewalle, dont le représentant permanent est Peter Vandewalle
38. Streel & Partners Burg. BVBA, dont le représentant permanent est Alexandre Streel



► CHAPITRE 3

Le réseau – ses dispositions juridiques et structurelles

Généralités

10. Notre cabinet BDO Réviseurs d'entreprises :
- a) fait partie d'une structure nationale organisée en réseau (BDO GIE)
 - b) est membre du réseau international BDO International

Le réseau en Belgique

11. Notre réseau compte en Belgique quatre sociétés professionnelles inscrites soit à l'IRE, soit à l'IEC :
- a) BDO Réviseurs d'entreprises (BE 0431.088.289) inscrite à l'IRE sous le numéro B00023;
 - b) BDO Experts-comptables (BE 0448.895.115) inscrite à l'IEC sous le numéro 221045 3F 92;
 - c) BDO Conseils fiscaux (BE 0438.475.137) inscrite à l'IEC sous le numéro 222540 3N 89;
 - d) BDO OBV Bedrijfsrevisoren (BE 0473.185.893) inscrite à l'IRE sous le numéro B00429.

Les parts sociales de ces sociétés professionnelles sont détenues en totalité par des professionnels (personnes physique ou sociétés) inscrits au registre ou au tableau d'un Institut professionnel.

12. Font également partie de notre réseau (non inscrites à l'IRE, l'IEC ou l'IPCF) :

- e) BDO Conseillers Juridiques (BE 0892.456.715);
- f) BDO Corporate Finance (BE 0888.644.120);
- g) BDO Risk & Assurance Services (en abrégé BDO RAS) (BE 0874.840.624);
- h) BDO Interim Management (BE 0896.962.166);
- i) BDO Academy (BE 0828.105.529)
- j) BDO Cockpit (BE 0437.649.845)
- k) BDO Reporting (BE 0533.817.526)
- l) BDO Management Advisory (BE 0459.910.454)
- m) BDO Adforum (BE 0878.644.905)

13. Les réviseurs d'entreprises suivants sont associés à notre réseau par une convention de prestation de services, que ce soit en nom personnel ou par une société civile:

- | | | |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| - Noëlle Lucas (A01706) | - Kris Igodt (A01797) | - Valérie Verhaeghe (A02307) |
| - Veerle Sassen (A02006) | - Veerle Santens (A02017) | - Annelies Desseyn (A02377) |
| - Philippe Venken (A02134) | - Frederik De Potter (A02300) | - Ellen Lombaerts (A02372) |
| - Evelynne Didonè (A02221) | - Michaël Delbeke (A02323) | - Christian Schmetz (A02370) |
| - Barbara Hay (A01743) | - Cédric Mattart (A02310) | - François Lotin (A02424) |
| - Marleen Theunis (A01543) | - Alain Schellekens (A02332) | - Cathérine Grégoire (A02407) |
| - Maaïke 't Jampens (A02140) | - Chrissy Braet (A02256) | - Dimitri Lhoste (A02438) |
| - Franky Caron (A01591) | - Tine Van Buynder (A02334) | - Stefan Laurijssen (A02446) |

14. Notre réseau comprend également des sociétés dites « de soutien » ou « de moyens » détenues en totalité de manière directe ou indirecte par les membres du groupement d'intérêt économique (voir ci-après) :

- a) BDO Services SCRL (BE 0407.716.932)
- b) BDO Management Soc. Civ. SCRL (BE 0464.893.383)
- c) BDO Investments Soc. Civ. SCRL (BE 0404.055.478)
- d) BDO Public Sector Academy ASBL (BE 0470.631.429)
- e) BDO C4T (BE 0545.824.641)

15. Les sociétés non inscrites auprès d'un Institut professionnel (voir n° 12 et 14 supra) sont détenues en totalité de manière directe ou indirecte par les membres d'un groupement économique dénommé BDO GIE (0873.371.667) dont les statuts ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge.

Sont actuellement (situation au 1^{er} octobre 2014) membres du GIE :

- | | | |
|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| 1. André KILESSE | 12. Lieven VAN BRUSSEL | 23. Hubert HELLRAETH |
| 2. Michel TEFNIN | 13. Hennie HERIJGERS | 24. Sonia TOUSSAINT |
| 3. Michel GRIGNARD | 14. Patrick VANBELLEGHEM | 25. Erwin BOUMANS |
| 4. Koen DE BRABANDER | 15. Hugues FRONVILLE | 26. Frederik DE ROO |
| 5. Felix FANK | 16. Werner LAPAGE | 27. Gert MARIS |
| 6. Hans WILMOTS | 17. Fabrice GROGNARD | 28. Alexandre STREEL |
| 7. Johan DE COOMAN | 18. Bert KEGELS | 29. Karen KEULEERS |
| 8. Veerle CATRY | 19. Vincent VAN DEN BULCK | 30. Alexander VEITHEN |
| 9. Peter DE SMET | 20. Dirk VANDENDAELE | 31. Peter WUYTS |
| 10. Marc VERBEEK | 21. Gert CLAES | |
| 11. Johan VANDENBROECK | 22. Christophe COLSON | |

16. De plus amples informations sur notre réseau peuvent être consultées sur notre site www.bdo.be
17. Notre cabinet est enregistré auprès du PCAOB. L'information utile figure sous : www.pcaobus.org/registration/registered_firms

Le réseau international

18. BDO International est un réseau d'auditeurs, d'experts-comptables et de conseillers présents dans 151 pays à travers le monde.

Le chiffre d'affaires consolidé des 151 membres du réseau s'élève au 30/09/2014 à 7,02 milliards USD. Le réseau compte 60.000 professionnels.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.bdointernational.com
19. L'organisation structurelle (governance principles) est décrite sous l'onglet www.bdointernational.com/BDOGCO/website/BDOGCO/website.nsf/pages/Governance
20. Au niveau de la structure juridique, BDO international repose sur trois structures différentes, à savoir une fondation (stichting) de droit hollandais, une Limited Company de droit anglais et une société privée à responsabilité limitée de droit belge.

Les membres du réseau (un cabinet par pays) sont totalement indépendants et il n'existe aucun lien d'actionnariat avec la structure internationale. Les cabinets locaux sont détenus à 100 % par les associés locaux.
21. Les cabinets membres du réseau sont tous décrits sur le site www.bdointernational.com dans la case de droite : BDO locations.

En cliquant sur le pays concerné, toutes les informations utiles sur le cabinet sont disponibles.

Les mêmes données sont aussi disponibles sur [www.bdo.be/bdo world](http://www.bdo.be/bdo%20world)
22. BDO International est membre du Forum of Firms mis en place par l'IFAC.



► CHAPITRE 4

Nos principes de gouvernance

23. Nos principes de corporate governance sont largement détaillés (document de plus de 20 pages) sur notre site [www.bdo.be/notre cabinet/ corporate governance charter](http://www.bdo.be/notre_cabinet/corporate_governance_charter)

Nos corporate values et notre mission statement sont décrits dans notre charte.

24. Les principaux organes au sein des différentes entités membres de notre réseau sont :

- L'assemblée générale des associés (une par entité)
- Un conseil d'administration (un par entité)
- Un supervisory board (réseau en Belgique)
- Un comité exécutif (réseau en Belgique)
- Un comité de direction (responsable de la gestion opérationnelle du réseau BDO Belgique)
- Un partner audit interne
- Un comité rémunération
- Un commissaire (Monsieur Bruno BLATON, réviseur d'entreprises)

25. L'ensemble de nos activités professionnelles fait l'objet d'une couverture d'assurance adéquate conforme aux usages du marché et aux normes professionnelles de l'IRE et de l'IEC.

26. Depuis plusieurs années, nous adoptons une politique de transparence à l'égard des tiers que ce soit au travers de notre rapport annuel et/ou au travers de notre site web.

► CHAPITRE 5

Notre système interne de contrôle de qualité

27. Chaque membre du réseau BDO est soumis à un contrôle de qualité tous les six ans par un autre membre du réseau désigné par le policy board mondial.

28. BDO International diffuse à des fins internes au réseau et met à jour notamment :

- un BDO Quality Assurance Review Program
- un BDO Risk Management Manual

Ces manuels abordent notamment :

- | | |
|--|--|
| a) l'évaluation du risque client | e) les principes d'indépendance |
| b) les procédures d'acceptation du client | f) les revues de dossiers transfrontaliers |
| c) les lettres d'engagement | g) les couvertures d'assurances |
| d) le secret professionnel et l'accès aux dossiers | h) les modalités du contrôle qualité |

Ces manuels sont internes au réseau et ne sont pas publiquement disponibles.

29. Notre cabinet a également développé ses propres procédures de gestion de risques et de contrôle de qualité, qui s'appuient sur les procédures de gestion de risques et de contrôle de qualité développées par le réseau, et à la fois ont été détaillées selon les prescriptions d'ISQC1.

Ce manuel de 56 pages est interne et n'est pas publiquement disponible. En voici les principaux chapitres :

Partie 1 – BDO Code de Conduite

1. Principes
2. Intégrité, objectivité et indépendance
3. Acceptation et continuation de missions
4. Conditions d'engagements
5. Compétence
6. Exécution d'engagement
7. Rapport
8. Gestion de société

Partie 2 – Aspects de gestion de risques – Réseau BDO

9. BDO Global Risk Management Framework
10. Referrals internationales
11. Missions exécutées à l'étranger et missions pour sociétés cotées internationales
12. Assurance Indemnité professionnelle
13. Politique anti-blanchiment
14. Affaires réglementaires et de politique publique

30. Chaque article fait périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité exécuté sous la responsabilité du membre du Comité de Direction responsable de Quality & Risk Management.

Ce membre du Comité de Direction fait rapport à l'Executive Committee. Ce dernier peut décider, le cas échéant, d'informer le Conseil d'administration.

31. Les soussignés, Hans WILMOTS et Felix FANK, dûment habilités à représenter le cabinet, confirment, conformément à l'article 15, § 2, d et g de la loi du 22 juillet 1953, être d'avis :

- que le système de contrôle interne mis en place fonctionne de manière efficace à la lumière des bonnes pratiques en vigueur au sein de la profession au niveau belge, européen ou international ;
- que les mesures visant à garantir l'indépendance du cabinet font l'objet de vérifications internes dans le cadre plus global du contrôle de qualité.

► CHAPITRE 6

Le contrôle qualité par l'IRE sous la supervision de la CRME (Chambre de renvoi et de mise en état)

32. Comme tout cabinet de réviseur d'entreprises inscrit au registre public de l'IRE, notre cabinet fait périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité effectué par l'IRE sous la supervision de la CRME.
33. Les principes du contrôle de qualité sont prévus par l'article 33 de la loi du 22 juillet 1953 et par l'arrêté royal du 26 avril 2007 organisant la surveillance et le contrôle de qualité.
- Le lecteur intéressé trouvera toutes les informations utiles :
- a) dans le vademecum 2009 de l'IRE
 - b) dans les rapports annuels de l'IRE (www.accountancy.be)
34. Le dernier contrôle de qualité de l'IRE date de 2014.

► CHAPITRE 7

Les entités d'intérêt public que nous auditons

36. Nous reprenons ci-dessus les entités d'intérêt public (au sens de l'article 1er, 7° de la loi du 22 juillet 1953) pour lesquelles BDO Réviseurs d'Entreprises a l'exercice écoulé (courant 2013) exercé un mandat de contrôleur légal des comptes :

ABO-Group Environment	Société cotée
Accentis NV	Société cotée
EVS Broadcast Equipment SA	Société cotée
Keyware Technologies NV	Société cotée
Materialise	Société cotée
MDxHEALTH SA	Société cotée
Melexis NV	Société cotée
Moury Construct	Société cotée
Punch International NV	Société cotée
Smartphoto Group	Société cotée
Thrombogenix NV	Société cotée
Tigenix NV	Société cotée
Zenitel NV	Société cotée
Algemene vervoerverzekering	Entreprise d'assurances
Amifor	Entreprise d'assurances
AMMA Verzekeringen	Entreprise d'assurances
Aviabel NV	Entreprise d'assurances
Justitia NV	Entreprise d'assurances
Kon. St.Donatusgilde-Nazareth	Entreprise d'assurances
Protect	Entreprise d'assurances

37. Cette liste ne comprend pas :
- a) les filiales belges d'entités d'intérêt public où nous exerçons un mandat de commissaire ;
 - b) les entités d'intérêt public à qui nous fournissons des services sans exercer de mandat de commissaire ;
 - c) les sociétés mères d'entités d'intérêt public où nous exerçons un mandat.



► CHAPITRE 8

Notre politique de formation continue

38. Chaque collaborateur, manager ou associé doit suivre 40 heures de formation au minimum par an.

Cette obligation est vérifiée au travers des time sheets et fait l'objet d'une évaluation lors de l'évaluation globale annuelle de chaque membre du personnel.

39. Notre cabinet organise chaque année de nombreuses formations internes (plus de cinquante par an en moyenne) adaptées au niveau de formation des collaborateurs.

Ce programme de formation sera communiqué via notre site intranet (accès réservé) et la partie relative aux réviseurs d'entreprises sera préalablement soumise à l'approbation par l'IRE, conformément à la norme de l'IRE du 30/08/2007 relative à la formation permanente.

40. Les collaborateurs sont invités à participer aux séminaires :

- organisés par l'IRE ou l'IEC
- organisés par les associations professionnelles
- organisés par des organismes externes, académiques ou autres

Les frais y liés sont supportés par notre cabinet.

41. Notre cabinet porte une attention particulière à la formation adéquate des stagiaires (IRE ou IEC).

42. Les soussignés, Hans WILMOTS et Felix FANK, dûment habilités à représenter le cabinet, confirment, conformément à l'article 15, § 2, h être d'avis que la politique de formation suivie par le cabinet respecte les principes visés aux articles 31 et 14, § 4 de la loi du 22 juillet 1953.

► CHAPITRE 9

Quelques informations financières clés

43. Quelques chiffres consolidés reprenant toutes les entités du réseau BDO en Belgique (30/09/2014) en millions EUR :

Bilan			
Actifs immobilisés	17,7	Equity	9,9
Actifs courants	21,1	Provision	0,7
Liquidités	1,1	Dettes financières	14,8
		Dettes courantes	14,5
Total de l'actif	39,9	Total du passif	39,9
		2014	2013
Chiffre d'affaires		63,3	56,5
Partners et personnel (en nombre)			
Partners		74	66
Collaborateurs		417	393
		491	459

44. Les principaux chiffres liés à la seule société BDO Réviseurs d'entreprises (BE 0431.088.289) sont (30/09/14) :

Fonds propres	1,4 Mio EUR
Chiffre d'affaires (excl. Intergroupe)	26,6 Mio EUR
Collaborateurs et Partners	129 personnes

45. Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

Mandats de commissaire	14,9 Mio EUR
Autres missions	7,7 Mio EUR



► CHAPITRE 10

Les principes de rémunération des associés

46. La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de la réalisation des objectifs, à la fois individuels et collectifs.

Les critères d'appréciation sont notamment :

- le management des collaborateurs
- l'expertise technique
- les activités de formation
- la gestion efficace des mandats
- la déontologie
- la réalisation d'objectifs

47. Aucune incitation financière qui pourrait conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles sur l'indépendance n'est tolérée. La rémunération des associés est fixée annuellement par le comité des rémunérations de notre cabinet.

Le comité des rémunérations s'assure notamment du respect des procédures définies par la Charte de corporate governance de notre cabinet (cf. supra n° 23).

Fait à Zaventem, le 23 décembre 2014

Pour BDO Réviseurs d'entreprises

Hans WILMOTS
CEO

Felix FANK
Managing Partner Business Line A&A